



Connaissez les documents
d'identification des
demandeurs
d'asile au Brésil



ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'ASILE AU BRÉSIL



1. Demande de reconnaissance du statut de réfugié (via Sisconare et délivrance de documentation à la Police Fédérale).



2. Analyse du processus par le Comitê Nacional para os Refugiados [Comité National pour les Réfugiés] - Conare.



3. Décision finale du Conare.



4. La personne est reconnue comme réfugiée (délivrance de documentation à la Police Fédérale) **OU** n'est pas reconnue comme réfugiée (recours et / ou il est nécessaire de rechercher une alternative de régularisation migratoire).

Lors de la demande de reconnaissance du statut de réfugié, la personne recevra le **Protocolo de Refúgio et le Documento Provisório de Registro Nacional Migratório [Protocolo de Refuge et le Document Provisoire de Registre National Migratoire] (DPRNM)**, qui servent de **documents d'identification** au Brésil.

Conformément à l'article 21 de la loi brésilienne sur le refuge (Loi N° 9474 du 22 juin 1997: bit.ly/3JMRMpH), les demandeurs de reconnaissance du statut de réfugié ont droit à une Carteira de Trabalho e Previdência Social Temporária [Document numérique temporaire de travail et sécurité sociale] (CTPS).

En outre, ce sont des droits de tous demandeurs de reconnaissance du statut de réfugié:

- Délivrance du numéro de Cadastro de Pessoa Física [enregistrement de personne physique] (CPF);
- L'accès aux services de santé, à l'éducation et à d'autres avantages sociaux ; et
- Demander l'ouverture d'un compte bancaire.

Actuellement, il existe trois documents d'identification pour les demandeurs de reconnaissance du statut de réfugié valables dans tout le pays:

- 1** Documento Provisório de Registro Nacional Migratório [Document Provisoire de Registre National Migratoire] (DPRNM);
- 2** Protocolo de Refúgio [Protocole de refuge] - Sisconare ; et
- 3** Protocolo de Refúgio [Protocole de refuge] - SEI.





1. DOCUMENTO PROVISÓRIO DE REGISTRO NACIONAL MIGRATÓRIO [DOCUMENT PROVISOIRE DE REGISTRE NATIONAL MIGRATOIRE] (DPRNM)

Il s'agit d'un document d'identité délivré par la Police Fédérale aux demandeurs d'asile. Pour plus d'informations, consultez le **Décret n° 9 277 du 5 février 2018** (bit.ly/3qMZit6).



Photo / image du demandeur.

RNM: c'est une séquence d'une lettre, de six numéros et d'un chiffre qui correspondent au Registre National Migratoire du demandeur. Ex: A123456-7. Si la personne porteuse du document est reconnue comme réfugiée par le Conare, ce numéro d'identification restera le même.

NOM: Nom et prénom du demandeur. Ou **NOM SOCIAL:** quand il y en a un.

FILIATION: Nom et prénom de la mère et du père du demandeur.

VALIDITÉ: Art. 4 § 1 du décret 9,277 / 2018. Il doit être consulté dans le code QR situé au dos du document.

DOS



PROTOCOLE: c'est le numéro généré lors du remplissage du Registre du Système National d'Enregistrement des migrants (Sismigra) de la Police Fédérale. Les quatre premiers chiffres correspondent à l'année d'enregistrement du demandeur.

CPF: numéro d'enregistrement de la personne physique du demandeur.

ÉMISSION: date de délivrance du document à la Police Fédérale.

CODE QR: grâce au code, il est possible de consulter la validité du document.

NOM CIVIL: lorsqu'il y a un nom social devant le document.

PROTECTION JURIDIQUE: Art. 2 du décret n° 9 277 de 2018.

COMMENT VÉRIFIER LA VALIDITÉ DU DPRNM?

Il est nécessaire d'utiliser l'appareil photo d'un téléphone portable ou d'une application pour **lire le QR Code dans le coin supérieur droit au verso du document. La date d'expiration n'est pas imprimée sur la carte.**

Lorsqu'il est émis, le DPRNM a la même validité que le Protocole de Refuge, c'est-à-dire 1 an, ou pendant que le processus de refuge est actif.

Le DPRNM est automatiquement renouvelé au moment du renouvellement du Protocole de Refuge, ce qui doit être fait annuellement. Il n'est pas nécessaire de délivrer un nouveau document à chaque renouvellement, c'est-à-dire que le demandeur aura le même bulletin de son DPRNM jusqu'à la décision finale du Conare.

Une fois reconnu comme réfugié, le demandeur doit se rendre à la Police Fédérale pour délivrer une **Carte de Registre National Migratoire (CRNM).**

COMMENT OBTENIR LE DPRNM?

Le DPRNM est délivrée par la Police Fédérale aux occasions suivantes:

- Lorsque la demande de reconnaissance du statut de réfugié est présentée pour la première fois; et/ou
- Lorsque le demandeur se rend à la Police Fédérale pour renouveler son Protocole de Refuge délivré sur papier, dans le délai normal de renouvellement.

Le DPRNM est **gratuit**. Aucune procédure spéciale ou remplissage de formulaire spécifique n'est requis.

À LA FIN DU SERVICE CHEZ LA POLICE FÉDÉRAL, LE DEMANDEUR RECEVRA DEUX DOCUMENTS:

- 1 **Le Protocole de Refuge - Sisconare**, qui indiquera la demande de reconnaissance du statut de réfugié à Sisconare. Le protocole est livré avec le **numéro du processus de refuge**, qui a 17 chiffres (exemple : 00000.000000 / 0000-00) ; et
- 2 **Le Protocole Sismigra**, document papier pouvant contenir le numéro du Registre National Migratoire (RNM). Il sera nécessaire de le présenter au moment de la prise en charge du DPRNM en personne à l'unité PF où la demande a été faite.
- 3 Le DPRNM ne sera délivré immédiatement. Vérifiez la date pour le récupérer.



2. PROTOCOLE DE REFUGE - SISCONARE

En septembre 2019, le Sisconare a été mis en œuvre en tant que système de traitement des cas de réfugiés. Avec cela, les documents d'identification du demandeur de reconnaissance du statut de réfugié ont été délivrés dans le modèle **Protocole de Refuge - Sisconare**.

Les personnes qui ont demandé la reconnaissance du statut de réfugié avant 2019 avaient le **Protocole de Refuge - SEI**, qui a commencé à être remplacé par le modèle Sisconare au moment du renouvellement du document.

ÉLÉMENTS DU DOCUMENT

Protocole de demande de refuge: il s'agit du numéro d'identification du demandeur et comporte **17 chiffres 00000.000000/0000-00**. Les derniers chiffres après le signe "/" correspondent à l'année quand la demande a été faite. Par exemple: 12345.678910/2019-00.

Il correspond au numéro du processus avec la Coordination Générale du Conare. Avec elle, il est possible d'obtenir des informations sur l'avancement de la demande.

DEVANT

NOM OU NOM SOCIAL:
(quand il y en a un. Dans ce cas, le nom civil figure au dos du document).

HYPOTHÈSE JURIDIQUE:
Loi N° 9.474, de 1997

PROTOCOLE PRÉCÉDENT: pour les demandeurs qui ont déjà demandé la reconnaissance de leur statut de réfugié et se sont réinscrits auprès de Sisconare. Représente le numéro de l'ancien Protocole de Refuge - SEI.

VALIDITÉ: 1 an après la délivrance du document. Il est de l'obligation du demandeur d'asile de renouveler son protocole chaque année.

DATE DE NAISSANCE.

PAYS DE NAISSANCE.

FILIATION 1: le nom de la mère.

FILIATION 2: le nom du père.

DOS:

NOM CIVIL: lorsqu'il y a un nom social devant le document.

CONDITION DU DEMANDEUR:
Il indique si le transporteur est un demandeur principal ou une extension des effets du statut de réfugié (regroupement familial).

LOCAL: ville et UF dans lesquelles le document a été délivré.

SIGNATURE DU PORTEUR:
ce champ doit être rempli par le demandeur dès la réception du document.



3. PROTOCOLE DE REFUGE - SEI

Le Protocole de refuge - SEI c'était le modèle émis jusqu'à la fin de 2019 et il a la forme d'une feuille A4. Il est en train d'être remplacé, petit à petit, par le Protocole de Refuge - Sisconare.

Ce type de protocole est encore émis à certaines occasions exceptionnelles, comme à certains postes frontières.

SEI n° XXXX

SERVICÓ PÚBLICO FEDERAL
MSP - POLÍCIA FEDERAL
NÚCLEO DE REGISTRO DE ESTRANGEIROS - NRE/DELEMIG/DREX/SR/PFR

Documento Provisório de Identidade de Estrangeiro	MINISTÉRIO DA JUSTIÇA COMITÊ NACIONAL PARA REFUGIADOS
DADOS DO ESTRANGEIRO Nome Social: XXXX.XXXXXX/201X-XX Nome: XXXX.XXXXXX XXXX PAI: XXXXXXXX MAE: XXXXXXXX Data de nascimento: XXXX/XX/XX Gênero: XXXX Nacionalidade: XXXX Assinatura:	Protocolo nº: XXXX.XXXXXX/201X-XX Data de expedição: XXXXXXXX Data de validade: XXXXXXXX
 Tipo do pedido: SOLICITAÇÃO DE REFUGIO Solicitação nos termos da Lei: 9.474/1997 Anexo I da Resolução CONARE nº 10/14	A Lei 9.474/1997 assegura ao portador deste documento que "em hipótese alguma será elevada sua deportação para qualquer território em que sua vida ou liberdade esteja ameaçada, em virtude de sua origem, raça ou condição de grupo social, religião, opinião política" (art. 7, § 1). Este protocolo é documento de identidade válido em todo o território nacional e deve ser tratado sem discriminação de qualquer natureza. O titular deste protocolo possui os mesmos direitos de qualquer outro estrangeiro em situação regular no Brasil e deve ser tratado sem discriminação de qualquer natureza.
Assinatura do servidor (Assinatura eletronicamente)	O titular deste protocolo deverá manter em seus contatos atualizados e comunicar a Polícia Federal e ao CONARE em caso de qualquer alteração em seu telefone, endereço e e-mail. A comunicação pode ser feita pelos seguintes meios: - pessoalmente, na Delegacia de Polícia Federal mais próxima - por escrito, para o e-mail: conare@mj.gov.br - pelo telefone (61) 2022-9225

Documento assinado eletronicamente por XXXXXX XXXXXX, Agente de Polícia Federal, em XXXX/XXXX, às XX:XX, conforme horário oficial de Brasília, com fundamento no art. 6º, § 1º, do Decreto nº 8.539, de 8 de setembro de 2015.

A autenticidade deste documento pode ser conferida no site http://seu.sei.gov.br/validar/validar_documento.asp ou no endereço eletrônico seu.sei@mj.gov.br, informando o código verificador XXXXX e o código CRC XXXXXXXX.

Referência: Processo nº XXXXXXXX

DEMANDEUR D'ASILE PRINCIPAL

Ce modèle à côté est employé pour les demandeurs principaux de reconnaissance du statut de réfugié, c'est-à-dire qui ont la demande en leur nom propre, comme indiqué dans le champ "Type de commande". Dans ce champ, il y aura l'information "Demande d'asile".

DEMANDEUR D'ASILE POUR EXTENSION

En cas de groupes familiaux, il y a des gens qui ont leur processus de demande d'asile lié au demandeur principal: ce sont des demandeurs qui ont fait une demande étendue des effets du statut de réfugié (par regroupement familial).

Dans ces cas, dans le Protocole de Refuge - SEI, il y a généralement des informations telles que:

- Nom du demandeur principal;
- Numéro de protocole du demandeur principal;
- Degré de parenté avec le demandeur principal.

SEI n° XXXX

SERVICÓ PÚBLICO FEDERAL
MSP - POLÍCIA FEDERAL
DELEGACIA DE POLÍCIA DE IMIGRAÇÃO - DELEMIG/DREX/SR/PFR

Documento Provisório de Identidade de Estrangeiro	MINISTÉRIO DA JUSTIÇA COMITÊ NACIONAL PARA REFUGIADOS
DADOS DO ESTRANGEIRO Nome: XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX Nome do pai: XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXX XXXXXX Nome da mãe: XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXX Data de nascimento: XX/XX/XXXX Gênero: XXXXXXXX Nacionalidade: XXXXXXXX Assinatura:	Protocolo nº: 00000.000000.0000-00 Data de Expedição: XXXXXXXX Data de Validade: XXXXXXXX Nome do solicitante principal: XXXXXXXX XXXXXXXX Vinculado ao protocolo do solicitante principal nº: 00000.000000.0000-00 Grau de parentesco com o solicitante principal: XXXXXXXX
 Tipo do pedido: SOLICITAÇÃO DE REFUGIO POR EXTENSÃO Solicitação nos termos da Lei: 9.474/1997 Anexo I da Resolução CONARE nº 10/14	A Lei 9.474/1997 assegura ao portador deste documento que "em hipótese alguma será elevada sua deportação para qualquer território em que sua vida ou liberdade esteja ameaçada, em virtude de sua origem, raça, nacionalidade, grupo social ou opinião política" (Artigo 7, § 1). Este protocolo é documento de identidade válido em todo o território nacional e é prova da condição migratória regular do seu titular. O titular deste protocolo possui os mesmos direitos de qualquer outro estrangeiro em situação regular no Brasil e deve ser tratado sem discriminação de qualquer natureza.
Assinatura do servidor (Assinatura eletronicamente)	O titular deste protocolo deverá manter em seus contatos atualizados e comunicar a Polícia Federal e ao CONARE em caso de qualquer alteração em seu telefone, endereço e e-mail. A comunicação pode ser feita pelos seguintes meios: - pessoalmente, na Delegacia de Polícia Federal mais próxima - por escrito, para o e-mail: conare@mj.gov.br - pelo telefone (61) 2022-9225 Assinatura: (Assinatura eletronicamente)

Documento assinado eletronicamente por XXXXXXXX XXXXXXXX, Agente Administrativo, em 00/00/0000, às 00:00, conforme horário oficial de Brasília, com fundamento no art. 6º, § 1º, do Decreto nº 8.539, de 8 de setembro de 2015.

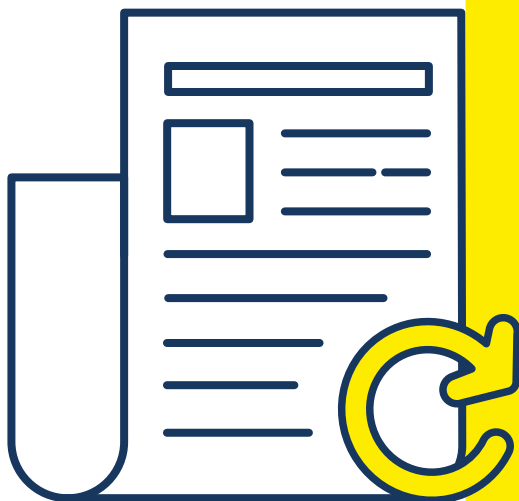
A autenticidade deste documento pode ser conferida no site http://seu.sei.gov.br/validar/validar_documento.asp ou no endereço eletrônico seu.sei@mj.gov.br, informando o código verificador XXXXXXXX e o código CRC XXXXXXXX.

Referência: Processo nº XXXXXXXX XXXXXXXX



ATTENTION!
N'oubliez pas de renouveler votre Protocole de Refuge annuellement.

Le Protocole de Refuge - SEI a plus d'un modèle, et par conséquent, la disposition des informations et des photos dans le document peut varier.



ATTENTION!

- Il est nécessaire renouveler le Protocole de Refuge chaque **année** dans la Police Fédérale, jusqu'à la décision finale du processus de demande de reconnaissance du statut de réfugié. Cela garantit l'accès aux droits et aux services.
- Le DPRNM est renouvelé automatiquement avec le renouvellement du Protocole de Refuge. **Il n'est pas nécessaire d'échanger le DPRNM avant la décision final du Conare.** Pour vérifier sa validité, il suffit de consulter le code QR au dos de la carte.

Le DPRNM et le Protocole de Refuge **ne sont pas des documents de voyage internationaux et ils ne remplacent non plus la nécessité d'un visa pour la rentrée au Brésil**, si la nationalité du demandeur l'exige. La personne qui demande la reconnaissance du statut de réfugié a les droits et devoirs prévus dans la Loi N° 9474 de 1997 (bit.ly/36GPie3).

Si le demandeur quitte le Brésil sans effectuer Communication de Voyage [Comunicação de Viagem] au Conare, son processus peut être archivé. Ainsi, il ne sera pas possible de renouveler le document d'identification, le processus de demande de statut de réfugié est arrêté dans la queue d'attente d'analyse et la situation migratoire du demandeur devient irrégulière.

Attention! Le retour au pays d'origine peut indiquer qu'il n'y a plus de base pour la demande d'asile. Pour en savoir plus: bit.ly/3Jiuwio.



Pour plus d'informations, visitez:

Site Help du HCR



Site de CG-Conare



Pour plus d'informations sur les modèles de Carte de Registre National Migratoire (CRNM), regardez l'Ordonnance n° 11.264 du 24 janvier 2020 (bit.ly/3DoQQp8).